

## Fiche de Poste

### Chef du Laboratoire National de l'Énergie et des Mines (LNEM)

#### Mission(s)

Gestion des laboratoires d'analyses relevant du DTE qu'il exploite pour son compte et pour le compte de tiers, en assurant notamment l'analyse des échantillons des produits énergétiques et miniers.

#### Responsabilités

- Gérer le laboratoire national de l'énergie et des mines (LNEM) et ses annexes ;
- Veiller à la réalisation des analyses des produits énergétiques et miniers conformément aux spécifications et normes prescrites par la réglementation en vigueur, le cas échéant par des normes internationales ;
- Mettre à la disposition des DR/DP le matériel et les équipements de prélèvement des produits à analyser en collaboration avec la DAJC ;
- Gérer les biens immobiliers et mobiliers, équipements techniques ainsi que les RH du laboratoire national de l'énergie et des mines ;
- Assurer le suivi de la régie des recettes ;
- Gérer les produits chimiques, échantillons des produits à analyser et des rejets au niveau des laboratoires ;
- Suivre les opérations d'étalonnage, calibrage et maintenance des appareils d'analyses ;
- Collaborer avec la DAJC pour la mise à niveau du LNEM (définition des besoins, acquisition matériel technique, aménagement et réaménagement des locaux, formation et encadrement du personnel...) ;
- Suivre et coordonner les activités des laboratoires d'analyses relevant du DTE et des laboratoires agréés ;
- Coordonner, le cas échéant, avec la DAJC pour l'étude technique des résultats d'analyses effectuées par le LNEM et les laboratoires agréés par le DTE ;
- Valider les rapports d'activités du laboratoire et les transmettre aux entités concernées ;
- Définir et suivre la réalisation des objectifs du LNEM en coordination avec la DAJC ;
- Suivre et veiller à la réalisation des indicateurs de performance fixés par le LNEM ;
- Assurer le contrôle des laboratoires agréés afin de vérifier le respect des conditions dans lesquelles l'agrément a été accordé.
- Organiser et participer aux essais inter laboratoires avec les laboratoires agréés par le Département ;
- Participer à l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires relatives aux spécifications et normes afin d'assurer la qualité des produits énergétiques et miniers ;
- Assurer la veille juridique et réglementaire en matière d'analyses des produits pétroliers et dérivés.

#### Activités principales

##### 1) Technique

- Suivre et coordonner les activités relatives aux analyses des échantillons des produits pétroliers et miniers au niveau des laboratoires du DTE ;
- Valider et envoyer les P.V des résultats d'analyses des échantillons des produits pétroliers aux demandeurs d'analyses ;
- Valider les rapports d'activités du LNEM ;
- Servir d'interface en matière d'analyses des produits énergétiques et miniers avec les DR/DP, les services de Douanes, les Universités, les sociétés privées et les particuliers.

##### 2) Management

- Définir et suivre la réalisation des objectifs du LNEM ;
- Superviser et piloter la réalisation des plans d'actions du LNEM ;
- Identifier les besoins en formation du personnel ;
- Encadrer et animer les activités du LNEM et évaluer son personnel ;
- Veiller à l'élaboration des rapports d'activités mensuels et annuel du LNEM et leurs validations ;
- Veiller à l'implémentation d'une démarche qualité au sein du LNEM et ses annexes ;
- Elaborer les procédures des analyses des produits énergétiques et miniers ;
- Veiller à la certification et l'accréditation du LNEM ;
- Contribuer aux projets transverses internes et externes au DTE en relation avec les activités du poste ;
- Assurer l'assistance technique aux DR/DP pour l'exercice de leurs missions en matière des prélèvements et gestion d'échantillons à analyser.

##### 3) Administratif

- Identifier et valider les besoins en équipements et matériels techniques ;
- Elaborer et exécuter le budget du LNEM en concertation avec la DAJC ;
- Superviser la préparation des dossiers d'appels d'offres ;
- Participer à la préparation des réponses aux questions parlementaires en relation avec la mission du LNEM ;
- Le suivi de la régie des recettes ;
- Organiser et/ou prendre part aux réunions en relation avec la mission du LNEM.